

Image not found or type unknown



Cdi: transfert lieu de travail pour restructuration des locaux

Par **sophie**, le **30/01/2012** à **15:52**

Bonjour,
Je viens de recevoir une LA/AR m'indiquant un transfert de mon lieu de travail. Je travaille actuellement à domicile (en CDI / télétravail) et l'on me demande que travailler à 45 km de chez moi. Pouvez-vous me préciser quel est le délais pour informer le salarié (j'ai juste 15 jours pour m'organiser)?
Je vous remercie.
Cordialement,
sophie